



SECURITE DES MACHINES – Réglementation et obligations

Public	Toute personne chargée de la conception, de l'acquisition ou de la sécurité d'un parc de machines (massicot électrique, presse, scie circulaire, scie à ruban, perceuse à colonne, dégauchisseuse, touret à meuler, tour, fraiseuse...)
Pré-requis	Aucun
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositions réglementaires liées à la conception, à l'acquisition et à l'exploitation des machines - Etre en mesure de proposer des solutions techniques, organisationnelles et humaines en matière de prévention des risques liés aux machines
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux machines - Cadre juridique et normatif : textes « conception », textes « utilisation », principes généraux de prévention - Conception : analyse des risques, prévention intrinsèque, protection collective, équipements de protection individuelle, notice d'instructions - Acquisition : définition du besoin, cahier des charges, réception de l'équipement - Exploitation : procédures, consignes d'utilisation et de maintenance, information et formation des utilisateurs, maintien en état de conformité, vérifications périodiques et registre de sécurité - Modification d'une machine existante - Cas des machines non conformes - Transactions (achat, revente, location, prêt, cession) <p><i>Dispositions spécifiques à l'Université de Strasbourg :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité - Elimination des machines non conformes
Durée	3h45
Date et lieu	17 novembre 2011 – 8h15-12h Salle mauve (salle du conseil) au rez-de-chaussée de la Faculté de chimie à Strasbourg
Intervenant	<i>Alain HIRTH – Ingénieur Conseil à la CRAM Alsace Moselle</i>